

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	27 août 2018	3 septembre 2018
Quorum 59		
Votants 76		
Suffrages exprimés : 76		

**Séance du 12 septembre 2018**

N°180912-28

L’an deux mil dix-huit, le 12 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLE, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD et Patrick VICTOR.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Marie GEORGES représenté par Mme Maryvonne SCHILD  
 M. Didier LEMAISTRE représenté par M. Bruno THUNE  
 M. Daniel SEIGNEUR représenté par M. Denis GUEDIN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
 M. André-Pierre BOURDON a donné pouvoir à Mme Chantal BERTEAU  
 M. Luc BREANT a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET  
 M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Michel VIARD  
 M. Raymond CARPENTIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT  
 Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL  
 Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
 M. Jacques CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Jean-Claude DUBOC  
 Mme Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT  
 M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET  
 Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT  
 Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
 M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Patrice FAUCON  
 Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Jean-Marc COPPENS  
 M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)  
 M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS  
 M. René VIMONT a donné pouvoir à M. Gérard COLIN

Absents :

MM Maurice BEAUFILS, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Laurent GODEFROY, David LAMBION  
 Alain LETARD, Paul MENARD et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH et Marie-Pierre VASLIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Maryvonne SCHILD a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**ELECTRIFICATION – Programme 2018 - Demande d’inscription de travaux d’électrification – Effacement de réseaux - Renforcement - Eclairage public et génie civil des réseaux de communications électroniques**

**N°28**

***Annule et remplace la délibération du 13 décembre 2017 n° 171213-39***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 à L5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que la programmation des travaux d'électrification 2018 a fait l'objet d'évolution pour des raisons techniques depuis son adoption,

Considérant que la commission Voirie/Electrification, en sa séance du 26 juillet 2018, a émis un avis favorable à la modification du programme d'effacement de réseaux, de renforcement, d'éclairage public et de génie civil, des réseaux de communications électroniques, ci-joint,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 30 août 2018,

# PROGRAMME ELECTRIFICATION 2018 rectifié

PROGRAMME ELECTRIFICATION 2018		Fonds de concours = 204 1582				Commissariat de manifest = 230-21901		Fds de concours = 2041582 (A-OI)		Subv de fct = 65735818		Fds de concours = 605 (HP)	
DO5	TR	COMMUNE	LIEU	BT estim	EP Estim	clble estim	FTA	FTB	FTHP				
<b>CLE 5</b>													
7864	EP	BLOSSEVILLE	CHEMIN DES FORRIERES		2618,38								
7882	EP	BLOSSEVILLE	PLACE DE LA MARIE		4993,88								
8077	EP	CRASVILLE LA MAULLET	RUE DES CHAMPS		13024,76								
7617	EP	CRUQUETOT LE MAUCONDUIT	RUE DE LA PLANE DU VILLAGE		1218,82								
M 136	EFF	CRUQUETOT LE MAUCONDUIT	ROUTE DES DALLAS DISTILLERIE	48250,00		12000,00						31500,00	
7880	EFF	DROSAV	RUE SAINT DENIS	15000,00		2925,00				8750,00			
7642	EXT	PALUEL	CR ROUTE DE SAINT VALERY	500,00									
4784	EFF	VEUILLETES SUR MER	CHEMIN DU CATELER	12525,00		9900,00				14000,00			
M 1279	EFF	VINNEVERVILLE	RUE DU VILLAGE - PETITE FOLIE	10250,00		2625,00				0300,00			
<b>CLE 6</b>													
5362	RENFO	ANGIENS	RUE DE LA MER		19238,87	2250,00				34200,00			
7877	RENFO	ANGIENS	RUE RAVINE		482,93	400,00				4650,00			
7857	EFF	ANGLESQUES-VILLE	CAR RUE DE LA MOTTE ET RUE DE L'EGLISE	18000,00		5400,00						11700,00	
7872	EP	AUTIGNY	RESIDENCE DE LA HAYETTE		4896,62								
7871	EP	AUTIGNY	RUE MARCEL FAUCON		4454,18								
7873	EP	FONTAINE LE DUN	RUE ALBERT PERNE (BENDARMERIE)		2364,97								
7874	EP	LA GAILLARDE	RESIDENCE DE LA VALETTE		3319,64								
7881	EFF	LA GAILLARDE	RUE DU PUIS	40000,00		17250,00						54000,00	
7859	EFF	HEBERVILLE	CARTELE DE L'EGLISE ET RUE DU	9500,00		3575,00							
8289	EP	HEBERVILLE	EGLETOUR		10211,82								
8223	EFF	HOUDETOT	GRANDE ROUTE RDS	17500,00		5400,00				0440,00			
M 1348	EFF	HOUDETOT	GRANDE ROUTE SUITE	17500,00		1125,00				3940,00			
7870	EP	SAINT AUBIN SUR MER	CITE DES FORRIERES		2341,50								
5363	RENFO	SCOTTEVILLE SUR MER	RUE DU BOUT DU HAUT		9790,08	2500,00						17010,00	
5364	RENFO	SCOTTEVILLE SUR MER	CHEMIN DES CHENES		11314,22	3800,00						15580,00	
<b>CLE 3</b>													
4281	EFF	ANCOURTEVILLE	RUE DU VILLAGE	27600,00		8800,00				18900,00			
				204 875,00	175 278,58	75 060,00	32 830,00	69 750,00	130 140,00				
				Investissement	488 043,58								
				Fonctionnement	199 860,00								

- soit :
- Réseau Electrification : 204 875,00 €
  - Réseau Eclairage Public :
    - o Câble : 75 060,00 €
    - o Matériel : 175 278,58 €
  - GC des réseaux de communications électroniques :
    - o Convention A-OI : 32 830,00 €
    - o Convention B : 69 750,00 €
    - o HP : 130 140,00 €

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **autorise le Président à présenter le programme rectifié au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime,**
- **accepte le versement des sommes reprises ci-après au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine Maritime, soit :**
  - **des participations financières pour les câbles et matériels d'éclairage public d'un montant global estimatif de 250 338.58 €,**
  - **des subventions de fonctionnement pour les réseaux de télécommunications électroniques de type B d'un montant global estimatif de 69 750.00 €,**
  - **des fonds de concours pour les réseaux de télécommunications électroniques de type A ou OI et de type HP, respectivement d'un montant estimatif de 32 830.00 € et de 130 140.00 €, ainsi que pour le réseau d'électrification basse tension d'un montant global estimatif de 204 875.00 €.**
- **autorise le Président à signer les conventions de mandat correspondantes et toutes autres pièces relatives aux opérations.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 28 - Séance du 19/09/18 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 20/09/18

Date de publication : 20/09/18 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20180912-180912-28-DE  
Date de télétransmission : 20/09/2018  
Date de réception préfecture : 20/09/2018